

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour deux mois.....\$1.00
Pour six mois.....3.00
PAYABLES D'AVANCE.

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'expiration du semestre courant, et après avoir réglé son compte.

On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près le l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propiétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances lettres, etc., doivent être adressées franco

TAUX DES ANNONCES

Six lignes.....\$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes.....0.08
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

NOUVELLES D'ITALIE.

Le Monde de Paris résume ainsi ses lettres de Naples du 22 août :

« La défection du gouvernement dans les élections communales a donné lieu à une vive altercation entre le général La Marmora et le préfet, M. d'Alitto; le général piémontais trouve, à ce qu'il paraît, que le préfet n'a pas été, dans cette circonstance, à la hauteur de la situation. On assure qu'à la suite de cette altercation, M. d'Alitto aurait manifesté l'intention de donner sa démission.

« Le 21 août, le questeur, furieux de voir que des gens assez hardis avaient eu le courage de faire imprimer et de vendre sur la voie publique la lettre pastorale du cardinal Ruffini, a été arrêté et emprisonné pour les distributeurs et vendeurs de cette lettre.

« Le 15 août, le syndicat d'Alba a donné un bal au prince Odone, fils de Victor Emmanuel, aucun des membres de la noblesse napolitaine qui se trouvaient aux lieux n'a répondu à l'invitation du syndicat; quant aux habitants de l'Alba, bien peu s'y sont rendus; ils ont conservé tout un précieux souvenir du roi Ferdinand II, qui avait transformé cette ville, par ses largesses et ses bienfaits, en un séjour enchanté.

« Le gouvernement vient encore de dissoudre une foule de gardes nationales comme étant de connivence avec les brigands: ce sont celles de Nicastro, Guardia-Lombardi, Montazzoli, San Marco, Giuliano, Sessa; les conseils municipaux de Lioni, San Giuseppe, Montella, Molito, Rivina, Brinzia et Marsico Vetro ont été aussi dissous par décret royal.

« Le 19 août, un détachement de carabiniers en patrouille dans les environs de Sessa est tombé dans une embuscade. Le brigadier et un soldat ont été tués, et deux soldats grièvement blessés.

« Le 21, l'Arche de Noé, le Terrotom et le Penstern ont été saisis par le fisc. Ce dernier avait été séquestré la veille, sur la demande du consul français, pour avoir publié un article injurieux contre l'empereur des Français.

« Une lettre de Cosenza annonce que quatre individus, condamnés, pour fait de rébellion, aux travaux forcés à vie, se sont évadés des prisons de cette ville. Une autre lettre parle de l'évasion des fameux chefs de bande Celestino et Caruso des prisons d'Alba.

« La Campagna del Popolo, journal qui n'est pas suspect, constate que dans les Calabres l'esprit républicain commence à se manifester et que ce mouvement s'étend de Cosenza jusqu'à la marine de Santa Arzatha. Le même journal publie une proclamation signée par le chevalier A. Marra, chef de bande, qui lui envoie son correspondant, en lui disant qu'un grand nombre d'exemplaires de cette proclamation ont été distribués dans les trois Calabres.

« Diverses lettres reçues des provinces parlent de nouvelles rencontres qui ont eu lieu à Patula, à Monte Posso, à Trinitopoli (en Capitanate), dans les environs de Benevento, à Cortese, Palazzo et à Cerasa. Un combat, qui a duré plus de trois heures, a eu lieu à Migonno, non loin de Naples. Les pertes de la troupe sont assez importantes; quant à celles des brigands, on les ignore, car ils ont pu emporter leurs morts et leurs blessés.

Le Monde résume ainsi ses lettres de Palerme du 20 août :

« La tranquillité et la sécurité, loin de se rétablir en Sicile, disparaissent au contraire de plus en plus; personne n'ose s'aventurer hors de la ville, et dans Palerme même il ne règne aucune sûreté pour les habitants. Le 15, une bande de malfaiteurs a dévalisé en plein midi, sur la route consulaire de Monreale, de pauvres paysans qui revenaient de Palerme, où ils avaient vendu leurs denrées. Entre Aci San Antonio et Aci Gattano, M. Giovanni Danico, propriétaire de la commune de San Antonio, se promenant à cheval, a été tué d'un coup de feu, parti de derrière une haie. Dans le lieu même où a été tué le général Garibaldi, un soldat de ses gardiens vient d'avoir la même sort sans que la police ait pu découvrir les assassins. Il est vrai qu'elle ne s'occupe pas beaucoup de ces sortes de crimes; elle ne pense qu'à donner la chasse aux bour-

bons et à les persécuter, car, avant tout, il faut veiller à la sûreté de l'oppression piémontaise.

« Dans la soirée du 14, vers minuit, il y a eu, en dehors de la porte Nuova, une rixe sanglante entre plusieurs individus qui étaient armés de couteaux et de rasoirs; la police, avertie du fait, n'est arrivée que très tard, et lorsque plusieurs de ces individus étaient mortellement blessés.

« Le 18 août, on a vu 40 malheureux, dont quelques-uns étaient sur des charrettes, traverser Palerme escortés par un fort détachement de carabiniers; on disait que c'étaient des réfractaires, mais on ne sait pas si cela était vrai.

« Un vol sacrilège a été consommé dans l'église de Trabia; les voleurs ont enlevé tout ce qui avait quelque valeur.

« Le même jour, 18 août, tandis que M. Bassarino revenait avec sa fille de sa propriété située dans la contrée de Ponte, tout près du cimetière de Mezzorosa, divers individus, restés inconnus jusqu'à ce jour, leur ont tiré deux coups de feu, qui heureusement n'ont atteint que le cheval de M. Bassarino. En entendant cette double détonation et sentant manquer sous elle sa monture, qui a été tuée sur place, cette jeune fille s'est évanouie. Son père n'a eu que le temps de sauter à bas de son cheval pour la recevoir dans ses bras. Lorsqu'elle est revenue à elle, les assassins avaient disparu.

« Le 19 août, à peu de distance de Partinico, divers charretiers ont été arrêtés par des malfaiteurs qui leur ont pris des barils de vin et des sacs de farine. Ce vol a eu lieu en plein jour, sur une de nos principales routes. On aurait dit que les voleurs se savaient à l'abri des poursuites des carabiniers, car ils ont paisiblement chargé à dos d'âne et de mulet les dépouilles de ces pauvres charretiers.

« Une lettre de Sciarra, communiquée à notre correspondant, portait que, depuis trois jours, ce pays se trouvait comme en état de siège, car la petite garnison qui s'y trouve est pour ainsi dire assiégée par les bandes républicaines qui occupent l'intérieur de l'île, bandes qui ne font pas confondre avec les malfaiteurs qui dépeuplent sur nos routes le premier venu et commettent une foule d'assassinats, comme nous venons de le constater.

« Les lettres qui arrivent de l'étranger en Sicile sont très-souvent ouvertes, surtout celles qui sont adressées à des personnes connues pour leurs opinions bourgeoises. Si au moins, après les avoir lues, la poste les expédierait à leurs destinataires; mais elle s'en garde bien, car de cette manière elle ferait savoir à tout le monde qu'elle viole le secret des lettres, ce qu'elle ne veut pas avouer.

« Dernièrement, des travailleurs, en faisant une tranchée pour les tuyaux à gaz, ont découvert un dépôt d'armes enfouies dans ce lieu on ne sait depuis quand. Il n'en a pas fallu davantage pour persuader aux Piémontais que ces armes avaient été enfouies par les bourgeois qui habitent les environs, en vue d'un soulèvement prochain. Immédiatement on a fait une razzia d'une trentaine de personnes habitant les maisons voisines, et on les a dérobées comme de vils criminels.

« Voilà, en peu de mots, quelle est la situation de la Sicile: bandes de réactionnaires dans l'intérieur, brigades et assassins sur les grandes routes, et vexations de tous genres par la police dans les villes.

Angleterre.

On écrit de Londres, le 28 août :

Un curieux procès vient de commencer devant la cour d'assises de Croydon. Quelques mois avant la dernière exposition, un incendie terrible éclata derrière le terrain de l'exposition et réduisit en cendres une riche et grande propriété, connue sous le nom de Campden House, à Kensington, et appartenant à un M. Woolley. Cette propriété, richement décorée, contenait un théâtre particulier et une galerie de tableaux. Tout fut brûlé. Le montant des assurances, par plusieurs Compagnies, s'éleva à près de 30,000 livres. Des discussions s'élevèrent entre l'assuré et les Compagnies, et ces dernières, après une longue enquête, se refusèrent à payer pour deux raisons, la première parce que la valeur des objets assu-

rés a été exagérée et la seconde parce que l'incendie aurait été mis volontairement. On comprend dès lors l'importance, non-seulement matérielle, mais encore morale de ce procès qui doit durer plusieurs jours.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance de mardi, 16 septembre 1863.

LE BUDGET.

L'hon. M. HOLTON.—M. le Président, comme je n'ai pas l'intention, d'ici à ce que la session soit plus avancée, de présenter aucune mesure relative à la taxation du pays, les quelques observations que je vais faire, ce soir, se bornent principalement aux évaluations ordinaires de l'année prochaine, sur lesquelles il est de mon devoir d'attirer l'attention du comité. En même temps j'exposerai devant le comité, aussi clairement qu'il me sera possible, les résultats probables de l'année financière courante. Il est, dans toute, profondément regrettable que l'on ait si longtemps retardé à pourvoir aux moyens d'augmenter la taxation du pays pour combler le déficit qui, à depuis plusieurs années, a gravement compromis nos finances; mais je pense que l'on admettra que la responsabilité de ce délai ne doit aucunement retomber sur moi. (Ecoutez! écoutez!)

Il n'est pas dans ma pensée de m'arrêter sur les circonstances qui ont marqué la dernière session du Parlement, ou sur la clôture soudaine de cette session; je me bornerai à dire que ces circonstances ont forcé le gouvernement à convoquer de nouveau le Parlement le plus tôt possible après les élections, afin d'obtenir les subsides pour la dépense nécessaire de l'année, et afin de faire adopter ces mesures de défense nationale que l'opinion publique de notre pays paraît réclamer avec non moins d'ardeur que l'opinion publique en Angleterre. (Ecoutez! écoutez!) Mes collègues et moi, vu l'état de nos finances publiques et dans l'intérêt de l'économie, nous avons pensé qu'il était très désirable que cette session fût une session régulière au lieu d'être une session spéciale. Et si la chambre approuve cette pensée du gouvernement, si la session se poursuit sans interruption, au lieu de l'ajourner au mois de novembre, où à une autre époque, il sera de mon devoir, au moment le plus opportun, soit avant la première partie de la session, ou après la réunion de nouveau du Parlement, de soumettre à cette chambre les mesures qui, à mon jugement, sont les plus propres à poser nos finances sur une base solide et à maintenir intact le crédit du pays, lequel, je n'hésite pas à le dire, est réellement en péril en ce moment pour des raisons de circonstances qui paraissent évidentes au fur et à mesure que j'avancerai dans l'exposé que j'ai l'honneur de présenter en ce moment au comité.

Les évaluations ordinaires pour l'année, que j'ai à présenter au comité, sont en substance les mêmes que celles qui ont été soumises, par mon honorable ami le receveur général, quand il a présenté son budget comme ministre des finances en mai dernier. Quelques changements ont été effectués dans quelques-uns des items, changements devenus nécessaires à raison de circonstances différentes qui ont surgi depuis la prorogation du dernier parlement. Il est peut-être mieux que j'expose ces changements en premier lieu. Je suivrai l'ordre dans lequel ils se présentent dans le budget soumis actuellement au comité.

Le premier item à traiter au Parlement, dans le budget du mois de mai dernier, le montant désigné pour les édifices et les matériaux était de \$8142; ce montant est réduit dans le budget actuel, à \$4392; faisant une différence de \$3750. De plus, au même titre, l'évaluation précédente pour l'ameublement était de \$2,500; dans l'évaluation présente cet item est omis complètement; faisant une réduction de \$2,500.

Pour la prison de réforme à Penetanguishene, l'évaluation précédente du matériel et de la main-d'œuvre pour la nouvelle prison et les maisons des gardes était de \$7,500, cette somme est réduite aujourd'hui à \$12,000, faisant une réduction de \$5,500. La prison de réforme à Saint-Vincent de Paul, et la maison du gardien obtenaient dans le budget précédent pour \$8,482; le budget actuel réduit cette somme à \$4,000, faisant une différence de \$4,482. Pour l'asile des aliénés criminels, la somme fixée par le budget précédent était de \$12,000; dans le budget actuel, le montant affecté était de \$21,298. Ainsi, pour le service le budget actuel, comparé à celui du mois de mai dernier, accuse une réduction de \$37,830. Ces changements ont été effectués en conséquence de l'insuccès du bill des subsides de la dernière session; et parce que le gouvernement doit rechercher aussi approximativement que possible, quelles réductions peuvent être opérées pour obvier aux circonstances, qu'a fait surgir le rejet de cette mesure.

Le chapitre suivant concerne la législation; et en cela quelques changements sont devenus nécessaires par suite d'événements qui ont transpiré et qui sont évités pour tout le monde. La convention, pour la seconde fois, de la législature, quelques mois après la clôture de la session précédente, a certainement augmenté matériellement la dépense de ce chapitre. (Ecoutez! écoutez!)

Les dépenses contingentes du Conseil Législatif étaient évaluées dans le budget du mois de mai dernier à \$52,800, dans le budget actuel cette somme est élevée à \$66,000, faisant une différence de \$13,200. Les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative ont été évaluées dans le budget du mois de mai à \$169,177.35, elles sont évaluées dans le budget actuel à \$211,471.66, donnant une différence de \$42,294.31.

L'impression et la reliure des lois sont évaluées dans le premier budget à \$18,000, dans celui-ci, elles sont évaluées à \$21,000, différence de \$3,000. Pour la distribution des lois, le premier budget fixait une somme de \$2,600, celui-ci, \$3,500, augmentation de \$900. L'excédant sous le titre de législation entre ces deux budgets est de \$59,394.35. Assurément ce n'est là qu'une évaluation approximative des dépenses qui retomberont sur le Trésor pendant la présente année; le montant réel dépendra, dans une grande mesure, de l'action de la chambre, si elle continue en session ou si elle s'ajourne; dans ce dernier cas, une partie de la dépense retombera sur le budget pour l'année prochaine.

L'hon. M. GALT.—Votre budget est fait pour une session complète?

L'hon. M. HOLTON.—Oui.

L'hon. M. GALT.—En évaluant l'indemnité des membres à \$600?

L'hon. M. HOLTON.—L'Appropriation de \$600 n'entre pas dans le budget de l'année. Cette appropriation est payée par un acte du Parlement, et paraîtra ailleurs; il n'en est pas fait mention ici. Il n'y a pas besoin de vote pour cette appropriation, car elle entre dans les dépenses contingentes.

M. SIMPSON.—Les \$211,000 comprennent, je présume, toute la dépense?

L'hon. M. HOLTON.—Elles ne comprennent pas l'indemnité des membres. Il y a un léger changement dans le chapitre des hôpitaux et maisons de charité que je désire mentionner. Je veux faire mention d'une appropriation à l'hôpital de Sorrel de \$320. (Ecoutez! écoutez!) Je suis très heureux, M. le président, de voir que les membres de l'opposition approuvent le gouvernement d'avoir reconnu les mérites de cette institution. (Ecoutez! écoutez! et tires!) Ils doivent éprouver un sentiment profond de regret d'avoir si longtemps méconnu la valeur de cette institution pendant qu'ils avaient le contrôle des affaires. (Ecoutez! écoutez! et tires!) C'est le seul changement qui ait été effectué dans le chapitre des hôpitaux et des maisons de charité; le montant total affecté pour cette fin est de \$263,675.

L'autre changement—et il est important—concerne les sociétés d'agriculture. Mon honorable ami le prédécesseur avait proposé de réduire les octrois en faveur de l'agriculture, et une clause fut introduite dans son bill des subsides, fixant le maximum de ces appropriations à \$75,000. L'année dernière, nous trouvâmes que ces octrois s'élevaient à environ \$108,000, et cette année, ils s'élevèrent probablement au même chiffre. Le bill des subsides ayant subi un échec et les sociétés d'agriculture ayant à faire leurs arrangements pour l'année courante, nous ne nous sommes pas crus libres de restreindre les opérations de la loi, et nous avons, en conséquence, permis dans le budget d'agriculture de toucher les sommes auxquelles elles avaient droit conformément à la loi. Cet item était mentionné dans le budget du mois de mai dernier, pour la première fois à un chiffre réduit, et étant déterminé à accorder les sommes fixées par la loi, cet item a été retranché du budget pour l'année courante.

L'autre changement est celui de la milice. En faisant entrer dans le second budget la compensation aux invalides, au lieu de tenir, il a été effectué une augmentation de \$10,167.81.

J'en viens maintenant aux Travaux Publics et aux édifices publics. Dans le premier budget l'allocation était fixée à \$191,850; dans le budget actuel, cette somme est augmentée par les nouveaux items suivants que j'ai à faire mention. Réparations de la prison de Kamouraska, \$5,000; pour la prison de Toronto, \$15,000. Je dois peut-être dire que ce dernier changement a eu lieu pour la raison suivante: Des changements très-importants dans les plans et spécifications de la prison de Toronto ont été faits, la dernière année, par les architectes des prisons; et l'on a prétendu, et avec raison, je crois, que vu l'augmentation de dépenses que ces changements produisaient dans le coût de cet édifice, le coût devait être à la charge du fond des bâtiments du Haut-Canada.

L'hon. J. A. MACDONALD.—Cela est contraire à la loi.

L'hon. J. S. MACDONALD.—Cela peut se faire par un ordre en Conseil.

L'hon. M. FOLEY.—D'autres municipalités ont

à encourir les frais de leurs propres prisons.

L'hon. M. HOLTON.—Cette question sera soumise plus tard à la considération de la chambre. Je ne pense pas que ce soit contraire à la loi; je ne crois pas que l'hon. procureur-général n'ait trompé sur ce point. En tout cas, on a senti que le gouvernement était obligé de reconnaître la réclamation jusqu'à ce montant; et le procureur-général me dit que la somme pourrait être convenablement prise à même le fonds de l'année du Haut-Canada. Si c'est une erreur, en peut la rectifier.

Nous avons ensuite pensé qu'il était nécessaire, par suite du rapport des arbitres provinciaux touchant la ligne limitrophe entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, d'inscrire dans l'additionnel de \$30,000 dans les évaluations relatives à cet arbitrage. Sous le titre de Travaux et Édifices publics, il y a une addition de \$16,000, entre les deux budgets. Dans le rapport financier de mon honorable ami, présenté en mai dernier, le montant mentionné pour chemins et ponts était de \$218,000, et ce montant est réduit à \$69,500 dans le budget actuel, différence de \$148,500 qui se répartissent comme suit: L'octroi en faveur des chemins de colonisation, dans le premier budget était de \$75,000 pour chaque section de la province, dans celui-ci, l'octroi n'est que de \$25,000 pour chaque section de la province; différence, \$100,000. L'item mentionné dans le premier budget relativement à l'ouverture d'une voie de communication avec le territoire du Nord-Ouest, soit \$50,000, est complètement retranché dans le budget actuel. (L'hon. M. Foley, écoutez, écoutez!) mais on y a inséré un item nouveau, savoir, \$1500 pour réparer le chemin à travers les réserves des Sauvages, à Caughnawaga. La réduction des octrois pour les chemins de colonisation, est due à la cause que j'ai déjà mentionnée; c'est-à-dire à l'insuccès des appropriations demandées en mai dernier et par suite de l'impuissance du gouvernement de l'accorder. (Ecoutez, écoutez.)

Immédiatement après la dissolution du parlement, des mesures ont été prises pour réduire la dépense autant que possible; et comme la saison est maintenant fort avancée, et que l'on ne peut entreprendre aucun nouvel ouvrage, cette année, nous nous sommes crus justifiés de demander les appropriations ainsi réduites.

La même remarque peut s'appliquer aux \$50,000 destinés à l'ouverture d'une voie de communication avec le Nord-Ouest. Rien n'a été fait dans ce but, cette année, et rien ne peut être fait; et, en conséquence, nous avons retranché cet item comme étant inutilement nécessaire dans l'état actuel des choses.

Il me faut maintenant parler des items désignés sous le titre de "Divers." Dans le budget du mois de mai, le montant fixé était de \$76,040, lequel a été réduit, dans le budget actuel, à \$43,800, donnant une différence de \$32,240, se répartissant comme suit: La somme fixée dans le premier budget pour payer la balance des dépenses en rapport avec le traité de Reciprocity est omise dans le budget d'aujourd'hui; cette somme s'élevait à \$32,640. Je dois remarquer, en passant, que depuis mon accession au poste que j'occupe, je n'ai pas eu l'occasion de considérer cette réclamation, et c'est pour cela que j'ai retranché cet item du budget pour l'année courante. Un item nouveau a été inséré, ayant pour titre: "gratuité de \$400 à William Hoople pour la découverte d'un nouveau chenal, ce qui fixe la réduction effectuée dans le chapitre des "Divers" à \$32,240.

Ensuite viennent les dépenses de la perception du revenu. Dans le budget du mois de mai dernier, la somme fixée pour cet objet était de \$1,174,505; dans le budget actuel, elle est de \$1,161,200, faisant une légère augmentation de \$13,305, qui se répartit de la manière suivante:—Pour les douanes, le budget actuel a fixé le chiffre à \$330,000, et le premier budget l'évaluation est de \$330,000. Dans l'année, les évaluations du premier budget étaient de \$600,000 et dans le budget actuel, elles sont de \$350,000. Je dois ici remarquer que certaines réductions dans les frais de la perception des droits de douanes et d'accise n'ont pas été effectuées à temps pour être mises en opération pendant la présente année. Ainsi, il y a eu dans les frais de perception des droits de douane une augmentation de \$10,000. Il y a aussi une légère augmentation dans les frais de la perception du revenu territorial. Ces frais qui étaient de \$158,305, dans le budget du mois de mai, sont de \$100,000 dans le budget actuel. En somme, les frais de la perception du revenu ont été évalués à \$538,305 dans le budget du mois de mai et à \$525,000 dans le budget actuel.

Je crois, M. le président, que je me suis expliqué assez au long sur les items de mon budget qui diffèrent de celui que mon honorable prédécesseur a soumis à la chambre en mai dernier. Je ne ferai aucun commentaire sur le budget qui a été imprimé et soumis au comité. Ainsi que la chambre s'en convaincra, il est l'estime ordinaire, sans augmentation, je crois, par aucun département, mais avec des réductions considérables dans plusieurs si on le compare à celui de

l'année précédente. Je ne sache pas qu'il y ait un seul item d'un caractère extraordinaire qui exige une explication de ma part. S'il en est un sur lequel la chambre désire des explications, je serai très heureux de les donner, quand j'aurai fini l'exposé que je soumetts au comité.

Je m'en suis tenu aux chiffres de mon honorable prédécesseur, en ce qui regarde les institutions charitables. Il y avait d'impliqué en leur faveur une sorte de contrat avec les directeurs de ces institutions, dans le budget soumis au parlement par mon honorable ami. Dans tous les cas, ils ont été portés à croire qu'ils touchaient ces sommes de la caisse publique, et ont dirigé leurs affaires en conséquence. C'est pour cela que nous en sommes venus à conclure qu'il ne serait pas juste de réduire ces octrois. (Ecoutez! écoutez!) Il y a une diminution effectuée par mon honorable ami, à laquelle il m'est convenable de faire allusion. Je veux parler de l'octroi pour les fins d'éducation au Bas-Canada, lequel a été réduit conformément à la loi qui a été mise en somme selon le chiffre de la population, d'après le recensement de 1861.

Le gouvernement a été informé de sources différentes, que les maisons d'enseignement en Bas-Canada seront soumis à de graves inconvénients si cette réduction est effectuée pour cette année au moins. Il est donc juste de dire que nous aurons le budget supplémentaire qui fera le montant de cet octroi sur le pied d'égalité des années précédentes. (Ecoutez! écoutez!)

Je vais maintenant, M. le Président, exposer les principaux items de la dépense publique jusqu'au 30 juin dernier, et faire le compte de la dépense estimée à tous les titres pour le reste de l'année, à partir du 1er juillet. Je calculerai les recettes de la même manière, que je ferai suivre d'un état montrant le revenu et la dépense de l'année.

Le premier item de la dépense est l'intérêt de la dette publique jusqu'au 30 juin, est de \$1,782,978.78; pour le reste de l'année, \$1,935,602.22; total, \$3,718,581. Frais d'administration, dépense jusqu'au 30 juin, \$20,992.94; évaluation pour le reste de l'année, \$54,007.06; évaluation totale, \$75,000. La dépense relative au change a été de \$4,440.45 et celle du fonds d'amortissement de \$175,000. Rachat de la dette jusqu'au 30 juin, \$3,350,991.77; évaluation jusqu'au 31 décembre, \$895,100.23. Le montant total de toute la dépense évaluée à été de \$15,116,711.

En parlant des recettes, je me propose d'expliquer, un peu au long, surtout en ce qui regarde les douanes, quelles sont les principales sources de notre revenu. Mon honorable ami, dans son rapport, soumis au parlement en mai dernier, évaluait les produits probables provenant du revenu des douanes à quelque chose comme \$5,400,000. Cette évaluation était sans doute fondée sur l'augmentation considérable qui a eu lieu pendant les premiers quatre mois de l'année. Ces quatre mois accusent une augmentation considérable, à la vérité, sur les quatre mois correspondants de l'année précédente. Mais les deux mois suivants furent si peu productifs que, en comparant ces évaluations, il y a quelques mois, je n'ai pas les douanes à \$1,850,000. Je suis heureux de trouver que les deux mois qui suivent la dernière période accusent une grande amélioration; et, en conséquence, j'ai cru que j'étais justifié de fixer le montant à \$5,000,000. J'espère que le rapport que j'ai entre les mains, je doute si je serais justifié de l'espérer que le montant réel dépasserait \$5,000,000. Pour les quatre mois de 1861, les recettes se sont élevées à \$3,100,000; pour la même période de 1862, elle ont été de \$1,720,000; pendant qu'en 1863 elles ont été de \$3,086,000. Pour les quatre mois suivants de 1861 les recettes n'ont été que de \$5,181,000, pendant qu'en 1862, elles ont été de \$9,833,000. En conséquence, je présume que les recettes, pour les quatre mois qui vont terminer la présente année, évalueront à peu près celles de 1862 et excéderont considérablement celles de 1861. Je pense qu'elles seront plus considérables que je ne le présume. Les importations ont été peu considérables ce printemps, mais les récoltes abondantes et les circonstances plus favorables dans lesquelles se trouve le pays en général ainsi que le taux modique des fonds publics, amèneront une importation considérable de cet automne.

Je termine à \$750,000 par année le revenu de l'exercice. Sur ce montant, \$418,000 ont été perçus dans le premier semestre de l'année. D'après l'état propre de cette branche du revenu pendant les deux derniers mois, je suis persuadé qu'on arrivera à \$750,000, toutefois on ne dépassera pas beaucoup ce chiffre. J'évalue à \$400,000 le revenu de la Poste. Sur ce montant, le gouvernement américain doit \$150,000 qui ne peut pas encore payer, mais comme elle le seront les ports à l'été. J'évalue à \$150,000 les revenus des Travaux Publics. Au 30 juin, ces revenus se montaient à \$145,000, ce qui donne \$371,000 pour le reste de l'année. Mais le 30 juin vient très-inégalement l'année. Dans la première partie de l'année, il n'y a que deux mois pendant lesquels les revenus sont considérables

tant plus tendres qu'une interminable absence allait les tenir séparés jusqu'au lendemain soir, M. de Larchant ayant prié son fils de se rendre à Etretat et chez le notaire Bontems afin de consulter celui-ci, sur les clauses du contrat et plusieurs affaires urgentes.

Paul avait quitté le château du Bec longtemps avant Gustave parce qu'il voulait avoir le loisir d'y ramener Thérèse le même soir.

Il parvint avec grande peine à arracher Thérèse d'entre les bras de sa bonne et seulement en lui démontrant que si elle s'obstinait à rester à la ferme, il faudrait inévitablement instruire Louise de la maladie de Jeanne, et par conséquent risquer de l'y voir accourir sans retard. Thérèse céda à ces raisons, mais non sans avoir obtenu de Paul la promesse d'être en personne le gardien de la pauvre malade pendant la nuit suivante. Jeanne dormait alors et on l'a laissée pendant ce léger intervalle aux soins des autres domestiques.

Paul voulut profiter de leur promenade en tête-à-tête pour instruire Thérèse du nouvel arrangement conclu entre les parties intéressées, et de l'époque très-prochaine du mariage de Louise, car saœur ignorait toujours qu'aucun lien de parenté n'attachait Louise à leur famille, il craignait de lui entendre blâmer une précipitation qui blessait les usages.

Il prit Thérèse par son faible et mit l'entretien sur la santé de Louise, laquelle depuis plusieurs mois, dit-il, ne lui permettait de partager ni aucun de leurs travaux, ni aucun de leurs plaisirs.

(A continuer.)

Feuilleton du Journal de Québec

DU 17 SEPTEMBRE 1863.

LE CHATEAU DU BEC-VAUQUELIN

(Suite)

VIII

« M. de Larchant m'ayant dit que vous restiez encore au Havre jusqu'à lundi, j'y adresse cette lettre. Ayez l'obligeance de m'en accuser réception à la ferme des Aubiers, d'où je traite mes affaires, et recevez, en attendant, Monsieur, mes salutations cordiales.

« PAUL GERVAIS. »

Oui, Paul était revenu directement à la ferme des Aubiers après son entrevue avec son respectable ami, parce que d'abord il s'y trouvait plus à l'aise pour écrire une lettre assez épineuse, et qu'ensuite il avait les moyens de l'envoyer sans retard par un des garçons d'écurie, transformé en postillon.

Un autre motif encore engageait Paul à retourner au plutôt à son habitation rustique: ayant été appelé au dehors de grand matin par un billet de M. de Larchant, il avait dû laisser la ferme à une personne malade dont le sort l'intéressait beaucoup.

Celle-ci était une ancienne domestique de la famille, première bonne de Thérèse. Une fièvre violente l'avait tout à coup atteinte la veille au soir.

Paul donc en entrant de sa course matinale et précipitée ne fit qu'un bond jusqu'à la chambre de la vieille Jeanne.

Par bonheur, l'excellente créature semblait soulagée. Au lieu de repousser son jeune maître avec violence comme pendant la nuit, elle le supplia alors d'avertir sa petite Thérèse de son état, afin que celle-ci pût venir consoler la pauvre vieille.

Quelle désir qu'eût Paul de tenir sa sœur loin d'un lit de maladie, il n'entraîna dans son cœur ni dans son caractère de refuser une prière aussi instante à une personne respectable, et il se hâta de promettre à Jeanne qu'après avoir écrit une lettre pressée et importante, il irait lui-même chercher Thérèse au château.

Quand sa misère au contre-maître fut partie, le jeune homme se disposa à remplir ce message. Il avait beaucoup gelé la nuit, et le vent du Nord était glacial, mais Paul ne s'en aperçut pas. Il marchait fort vite, abîmé dans ses réflexions et sans porter les yeux au loin, lorsque tout à coup, une voix joyeuse se fit entendre et Thérèse s'élançant à sa rencontre, s'écria:—Juste Ciel! petit frère, où cours-tu ainsi? malgré le froid tu ressembles à un poète, tant tu es rouge, et tant tu es chaud! Devinais-tu notre inquiétude en ne te voyant pas arriver ce matin? Je venais en courrier à la recherche et j'ai pu à grand peine empêcher Louise de me suivre... Mais quel obstacle a donc pu l'arrêter si longtemps?

Paul se hâta alors d'instruire Thérèse du motif de son retard et du but de sa course, se réjouissant de pouvoir, hors de la présence de Louise, lui faire part de la maladie de Jeanne et du désir exprimé par la bonne vieille.

—Car, chère petite, ajouta Paul, si j'a-

vais dû l'annoncer devant Louise que Jeanne réclame des soins, combien de combats n'aurais nous pas eu à soutenir? La chère fille se croit fort comme nous, Thérèse, et on n'a qu'à regarder sa taille si fine, sa peau si blanche, et à leur comparer nos gros traits, pour s'apercevoir que nous avons gardé pour nous deux toute la roture mais aussi toute la santé de la famille.

tandis que, dans la seconde, il y a environ cinq mois. J'ai calculé que les vapeurs provinciales rapporteraient \$15,000, malheureusement les profits ne s'élevaient pas à ce chiffre parce que les dépenses ont été trop fortes. J'évalue à \$500,000 pour l'année le revenu territorial. Jusqu'au 30 juin, les revenus ont été de \$228,000, ce qui donne \$272,000 pour le reste de l'année. Je calcule à \$15,000 le revenu annuel; c'est peut-être un peu plus ou moins. Intérêts sur des placements, \$197,178.33; taxes sur les banques, \$25,000; ce chiffre sera peut-être un peu moindre; honoraires judiciaires, \$35,000; amendes et confiscations, \$10,000; primes sur les bons indiens, \$192,417; honoraires judiciaires pour le Bas-Canada, \$75,000; pour le Haut-Canada, \$50,000; droits de tonnage, \$11,000; fonds des marins, \$12,000; taxes sur les passagers, \$20,000; chemins de fer et vapeurs, \$—; honoraires du bureau maritime, \$1,000; honoraires des mesureurs de bois, \$7,000; revenus provenant de la vente de constructions publiques, \$2,710; et à réaliser sur le fonds d'amortissement, \$2,920,000. Je dois dire que cet item provient des transactions financières des honorables messieurs de la gauche. (Souriez !) J'évalue les revenus du fonds d'emprunt municipal à \$300,000 pour le Haut et le Bas-Canada. Pendant la première partie de l'année, on perçoit le revenu, sauf \$124,000. Le gouvernement a pris les mesures les plus énergiques pour faire rentrer les arriérés dus par les municipalités. Jusqu'à présent on n'a pas eu de résultats bien satisfaisants. Mais le gouvernement est déterminé à se montrer ferme. Quant à l'emprunt des incendies de Québec, je prends l'ancienne évaluation officielle de \$600,000.

Plusieurs voix. — Ceci est l'affaire du président du Conseil.

L'hon. M. HOLTON. — Le président du Conseil doit aussi personnellement voir cette affaire promptement réglée.

M. WOOD. — Pourquoi les incendies ne paieraient-ils pas leur dette comme les municipalités du Haut-Canada ?

L'hon. M. HOLTON. — Parce que tous deux ne sont pas égaux. En payant tout ce qui est exigé par la loi, les municipalités du Haut-Canada augmentent de plus en plus leur dette, vu que le taux de 5 p. 100 fixé par les honorables messieurs de la gauche ne représente pas à beaucoup près l'intérêt de la dette. Je regrette seulement que les honorables messieurs de la gauche n'aient pas exigé même le 5 p. 100.

Mais je continue. Le revenu de la société de droit est évalué à \$10,000; celui des cours de justice du Bas-Canada à \$25,000; le fonds de construction et du jury dans le Bas-Canada, à \$15,000. Le fonds de placement communal, \$124,500; le chemin de fer Grand Tronc, \$60,000. Cette évaluation était faite avant l'ordonnance en conseil qui augmente la rémunération des juges. Elle est augmentée de \$10,000. Ceci augmentera ou diminuera l'évaluation d'environ \$15,000. Le chemin de fer Grand Tronc, \$241,500. Le chemin de fer du Nord, \$415,000; cette somme est due depuis quelque temps et nous espérons la recouvrer bientôt. Commissaires du havre de Montréal, \$18,500; fonds de construction dans le Haut-Canada, \$28,000; fonds des municipalités du Haut-Canada, \$150,000; fonds des municipalités du Bas-Canada, \$25,000; fonds de l'éducation du Haut-Canada, \$10,000; fonds de l'éducation du Bas-Canada, \$25,000; droits d'auteurs, \$163; fonds indiens, \$180,000; inspecteurs du revenu, \$341; fonds de dépôt \$11,034.

Je vais maintenant essayer de donner au comité un état des finances de la Province. La dépense totale est évaluée à \$15,119,550 comme il est dit au budget. Ceci est le montant total sans tenir compte des deniers de rachat qui ne font pas partie des dépenses de l'année. Quelques journaux de l'opposition font entrer ce dernier montant dans les dépenses de l'année et crient à l'énormité du déficit apparent. La dépense réelle sera de \$10,911,098. Le total des revenus est de \$12,191,713; nous les émettons pour rachat de bons, \$3,025,125; ce qui donne pour le total du revenu, \$9,165,588. Ceci fait monter le déficit de l'année à \$1,894,510; mais il faut déduire : le montant pour le feu Saint-Pierre, \$48,000; aussi une partie des dépenses pour la milice, (habillement, armes etc.) \$600,000 d'ici à quelques années. On peut porter à \$200,000 les dépenses exceptionnelles de l'année. Pour les dépenses d'Outaouais et autres travaux publics, on peut porter \$47,000; pour les dépenses de la dette, \$1,176,510 qu'il faudra trouver. Le déficit s'augmentera de la réalisation des garanties sur la dette non-fonctionnée, que nous pouvons être appelés à payer d'un moment à l'autre.

M. CARTWRIGHT. — Les fonds de la tenure seigneuriale ont-ils été compris dans le budget ?

L'hon. M. HOLTON. — Oui, la dépense de l'année y est comprise. Je désire donner au comité un état exact de la position financière à cet effet. Je vais lire un mémoire indiquant le montant actuel de la dette non-fonctionnée. Ce montant est énorme.

Balance due à MM. Glyn, Mills et Cie \$1,755,178.57; à MM. Baring et Frères, \$1,587,991.31. Total: \$3,343,170. Ces deux agents financiers à Londres. Ce montant est garanti par un dépôt de leurs mains de débiteurs qu'ils peuvent vendre pour se rembourser, excepté pour un item de \$250,000 d'après un arrangement de l'hon. membre pour Sir John A. Macdonald. Voilà un triste état de choses si on ajoute \$773,000 dues en décembre prochain, et \$1,480,000 en janvier prochain pour des effets à court terme. Le total des dépenses de la dette non-fonctionnée est donc de \$5,597,164; nous n'avons en caisse pour la couvrir que \$1,730,000, ce qui laisse \$4,000,000 de dette non-fonctionnée.

L'hon. M. BROWN. — Cela comprend-il le montant prêt à la banque du Haut-Canada ?

L'hon. M. HOLTON. — Non, c'est un de nos placements. Mais nous serons forcés d'emprunter pour combler le déficit, et nous ne pouvons emprunter sans annoncer positivement l'intention d'établir un système de taxes; c'est ce à quoi on ne saurait songer, cette année; mais c'est le seul moyen de sortir de la position. Je ne suis pas sceptique et ne prendrai point certain quelque chose de rien. Le seul moyen de sauver notre crédit est un nouveau système de taxes. Je ferai voir au comité comment depuis plusieurs années la dette s'est augmentée. Mais auparavant, pour faire voir que l'hon. député de South Oxford se trompe en portant la dette à soixante-quatre millions aussi bien que l'hon. membre pour Montréal. Et qui de la dette à cinquante-huit, il me suffira de produire un fait par lequel l'ancien ministre général M. Langton, d'après lequel l'État de la dette est de \$3,553,353 laquelle capitalisée à 5 p. 100 s'élevait à soixante-dix millions. Telle est notre dette en dehors de toutes les valeurs qu'on peut porter à notre actif.

(La fin se verra dans le prochain numéro.)

Séance de mercredi, 16 septembre 1863.

L'hon. J. S. MACDONALD met devant la chambre une réponse à une adresse demandant certains rapports et documents relatifs à la condition actuelle des édifices à Outaouais, et au temps nécessaire pour leur achèvement.

L'hon. M. HOLTON propose que, mercredi prochain, la chambre se forme en comité des voix et moyens. Adopté.

Le bill présenté par M. Taschereau pour amender l'acte municipal du Bas-Canada, est la pour la seconde fois.

La chambre discute le bill de milice, et s'ajourne à demain.

CANADA.

QUÉBEC, 17 SEPTEMBRE 1863.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La séance de mardi a été l'une des plus intéressantes et probablement la plus im-

portante de la session, puisque le Ministre des Finances y a donné l'état financier du pays et que M. Galt y a fait le plus beau discours qu'il ait probablement jamais prononcé.

Le discours de M. Holton a désappointé tout le monde, à tous les points de vue; ce n'a été à peu près que la lecture des estimés que tout le monde avait devant soi et que tout le monde répétait avec lui tout bas. A cet égard, l'on peut dire qu'il a été clair et lucide ! Mais après ? Mais après, dans les quelques remarques qu'il s'est permises, en dehors du programme imprimé, ce n'a été que contradiction, impuissance et déception !

Afin qu'on ne nous accuse pas d'exagérer, nous commençons à reproduire aujourd'hui du *Mercury*, organe du gouvernement, le discours de M. Holton, tel qu'il l'a prononcé; nous donnerons ensuite celui de M. Galt, non pas comme l'a fait le *Mercury*, mais comme l'a donné la *Chronicle*, à peu près verbatim.

M. Holton commence par dire que, vu qu'il ne doit présenter que plus tard une mesure de taxes, il ne donnera, pour le moment, des explications que sur le budget ordinaire de l'année courante.

Il explique ensuite les causes d'accroissement ou de diminution dans les divers items de son budget par rapport au budget de M. Howland; l'item de la milice, cependant, est le même, ou à peu près, que dans le budget de son prédécesseur; c'est \$613,000, dont \$100,000 seront employés à créer et à maintenir une école militaire. L'organisation que M. J. S. Macdonald, le ministre de la milice, a déclaré publiquement et à plusieurs reprises être une *failure*, absorbera le reste sous différentes formes.

Le montant accordé par le gouvernement Cartier-Macdonald, en 1862, pour les chemins de colonisation, était \$200,000, dont \$100,000 pour le Haut et \$100,000 pour le Bas-Canada.

M. Howland proposait de réduire cet item, pour 1863, à \$150,000, dont \$75,000 pour le Haut et \$75,000 pour le Bas-Canada.

M. Holton a cru devoir retrancher \$100,000 sur la somme proposée par son prédécesseur et son collègue actuel, et aujourd'hui le Bas-Canada, au lieu des \$100,000 que lui donnait, il y a deux ans, le ministre Cartier-Macdonald, ne recevra que \$25,000 du gouvernement Macdonald-Dorion, ou plutôt \$15,000, car la dépense a dépassé l'octroi, l'année dernière, de \$10,000.

Quel magnifique octroi à éparpiller sur toute la surface du Bas-Canada !

On donne pour raison de cette parcimonie l'état avancé de la saison; mais comme les estimés sont généralement votés tard dans la session, il est arrivé plus d'une fois que les travaux de colonisation ont commencé, dans les différentes parties du pays, aussi tard dans la saison. Mais quand même il serait trop tard pour commencer les travaux, cette année, pour en faire beaucoup, on n'en devrait pas moins voter les \$75,000 pour les dépenses le printemps prochain avec l'octroi de l'année 1864.

Par ce procédé mesquin du gouvernement, les progrès de l'établissement du pays seront retardés d'une année, mais en revanche on dépensera plus de \$600,000 pour un mauvais système de milice et on dépensera \$18,000, contrairement à la loi, sur la prison de Toronto, afin de calmer les nerfs irrités des deux représentants de cette ville ! C'est une compensation pour le siège du gouvernement.

M. Letellier a évidemment réussi à faire décider la question du siège de la cour pour le district de Kamouraska au profit de la paroisse de Kamouraska, car \$800,000 sont placés sur les *Estimés* pour la reconstruction de la prison et de la cour détruites par l'incendie.

La dépense totale, ainsi que nos lecteurs l'ont vu dans les *estimates* publiés par nous, est de \$15,116,711; mais dans cette dépense sont comprises les sommes employées au rachat de la dette, lesquelles s'élevaient à \$3,350,991.77.

M. Holton annonce que le gouvernement avait l'intention de demander le paiement des \$600,000 dues par les incendies de Québec; cela s'accorde peu avec les promesses que je faisais naguère M. Thibault aux électeurs de Québec.

La dépense réelle, suivant M. Holton, pour l'année courante, est de \$10,911,098. Le revenu, y compris les bons émis pour le rachat de la dette, est de \$12,191,713. Si l'on retranche les \$3,025,125 qui représentent les bons émis pour le rachat de la dette, on aura, pour le revenu réel, \$9,165,588 et un déficit de \$1,894,510 pour l'année courante.

Maintenant, M. Holton nous donne les déficits accumulés des deux dernières années, à part celui de l'année courante. La province due à Glyn, Mills et Cie, \$1,755,178.57; à Baring et Frères, \$1,587,991.31; en tout, \$3,343,170. Ces banques ont des bons du Canada en dépôt pour cette dette. Ajoutons à cela, \$773,000 à payer en décembre prochain pour le rachat des bons à court terme émis par M. Howland, et \$1,480,000 à Londres pour l'intérêt de la dette, le 1er janvier prochain.

La dette non consolidée, de l'année même de M. Holton, s'élève donc à \$5,597,164, et comme nous n'avons en dépôt, pour la payer, que \$1,730,000, il nous faudra trouver, par un moyen ou par un autre, près de \$4,000,000.

Dans cette dette non-consolidée, M. Holton ne comprend ni les \$900,000, actuellement dues aux seigneurs, ni les compensations dues aux townships et au Haut-Canada. Il faut donc conclure que M. Galt avait raison quand il disait, le printemps dernier, que le déficit accumulé dépassait \$5,000,000, et qu'il fallait le combler si on voulait sauver le crédit du pays. En ajoutant ce déficit à celui de l'année 1863, M. Holton aurait trouvé qu'il faut plus de \$7,000,000 pour combler le gouffre creusé par l'intérêt de la dette et les dé-

penses du gouvernement et l'impuissance du revenu.

Écoutons maintenant M. Holton exprimant, dans son langage mesuré, ce qu'il entend faire pour établir l'équilibre entre la dépense et le revenu :

« Il faudra avoir recours à des emprunts pour traverser l'espace qui doit s'écouler avant que l'on puisse mettre en opération un nouveau mode de taxes. Il est trop tard pour obtenir cette année un résultat au moyen de nouvelles taxes. Voilà pourquoi il serait inutile d'entrer pour le moment dans la considération d'un nouveau projet de taxes. Mais je maintiens que nous ne sommes pas en position d'emprunter jusqu'à ce que nous ayons déclaré notre détermination de payer à l'avenir notre dépense annuelle par un accroissement de taxes. C'est le seul remède que je puisse offrir pour combler le déficit annuel. Je n'ai pas des plans magiques pour faire des millions de rien, je ne connais aucun autre moyen de payer nos dettes que l'ancien moyen, celui d'un accroissement de taxes ! Le crédit du pays est en un péril imminent, à moins que la chambre ne soit disposée à considérer franchement et promptement cette question de l'accroissement des impôts. »

J'ai dit, il y a quelques instants, qu'il était évident que nous aurions en même temps à recourir à des emprunts, mais je crois qu'il est important d'établir une base équitable d'emprunt même pour l'intervalle de temps qui devra s'écouler jusqu'à ce qu'on ait eu recours à un projet de taxes additionnelles. Et je serai disposé à demander à la chambre, dans le comité des voix et moyens, avant qu'il se lève par un ajournement ou autrement, de prendre l'engagement d'établir une taxe qui rétablisse l'équilibre entre la dépense et le revenu, afin que nous puissions être en position de négocier sur les marchés du monde à des conditions raisonnables des emprunts dont nous avons impérieusement besoin pour faire la guerre à nos engagements et sauver notre crédit. »

Après avoir dit que les travaux publics pourraient donner davantage sous un système nouveau, il ajoute :

« J'incline à croire que nous pourrions, avec un grand avantage, alléger le fonds général du pays d'un nombre considérable d'items importants, laissant aux municipalités à les fournir à l'aide d'une taxe locale. Nous devons regarder la question des taxes directes courageusement en face, et le moyen d'y arriver, c'est de familiariser le peuple avec les taxes directes auxquelles je viens de faire allusion. »

Si plusieurs de ces items, dont le caractère est strictement local, étaient payés à l'aide de taxes locales imposées par les municipalités, nous aurions fait là, en vérité, un grand pas vers un système rationnel de taxes. »

La pensée de M. Holton, dans ces quelques lignes que nous venons de traduire, se résume ainsi : « Nous avons un déficit de cinq millions à combler; pour le combler, il nous faut emprunter. Mais, comme il est impossible d'emprunter sur les marchés du monde sans prouver que nous serons capables de payer et que, pour le prouver, il faut nous taxer jusqu'à ce que le revenu s'équilibre avec la dépense annuelle, nous vous taxerons, je vous l'annonce. La taxe que je vous proposerai sera une taxe directe. Pour vous accoutumer à cette taxe directe, je retrancherai du budget ordinaire un nombre considérable d'items pour lesquels les municipalités auront à se taxer, et, quand ces municipalités seront accoutumées à la taxe directe, alors il sera plus facile d'établir, d'une manière permanente, la taxe directe pour le maintien du gouvernement. »

Avant que je sois prêt, c'est-à-dire, d'établir mon projet de taxes directes, je vous demande le pouvoir d'emprunter de l'argent sur le marché de Londres, et comme je ne puis emprunter sans convaincre les prêteurs que je suis capable de payer, je vous demande de passer une résolution par laquelle vous vous engagez, d'une manière indéterminée, de vous taxer plus tard comme je viens de l'indiquer. »

La raison majeure que donne M. Holton pour ne pas soumettre de suite son projet d'impôts directs, c'est qu'il ne pourrait avoir aucun résultat immédiat, parce que l'année arrive à sa fin. Mais si, comme il le dit, il ne peut sauver le crédit public et emprunter avantageusement sans donner la preuve au prêteur que nous serons capables de faire honneur à nos engagements; si, comme il en exprime fortement la conviction, nous ne pouvons pas actuellement faire honneur à ces engagements, pourquoi attend-il ? Veut-il nous leurrer ou s'imagine-t-il que les capitalistes se contenteront d'une vague déclaration qui n'engagerait en rien la représentation du pays et ne serait d'aucune valeur pour les prêteurs ?

S'il est sincère, rien ne l'empêche de soumettre immédiatement son projet de taxes directes avec l'intention qu'il ne devra prendre effet qu'à partir du 1er janvier 1864. Une loi de taxe serait autrement satisfaisante pour les prêteurs qu'une simple résolution de la chambre qui ne spécifiera rien et n'engagera spécifiquement à rien. M. Holton sait bien cela; mais il sait aussi que s'il osait soumettre à la chambre un pareil projet, il ne vivrait pas cinq minutes comme ministre des Finances, et il veut gagner du temps. Il veut un long ajournement afin de permettre à M. J. S. Macdonald de recruter ses forces dans l'opposition à l'aide des odieux moyens d'ici si connus du public.

Sous ces circonstances, que doivent faire les véritables amis du pays pour le sauver des conséquences fatales du système que veut inaugurer le gouvernement ? Avons-nous besoin de le leur dire ? Avons-nous besoin de leur apprendre que, s'ils attendent plus tard, leurs voix seront alors insuffisantes pour nous sauver ?

M. Holton n'a pas dit qu'il était l'item du budget qu'il voulait mettre à la charge des municipalités. Sont-ce les items de l'éducation, de l'administration de la justice, des institutions hospitalières et scientifiques, des collèges, des hôpitaux et des institutions de charité, des sociétés d'agriculture et de la colonisation ? car nous n'en voyons pas d'autres dans le livre bleu. Or, ces items s'élèvent annuellement à la somme de \$533,285, sans compter les sommes non spécifiées dans les *Estimés*, mais réglées par des lois spéciales, tel que le fonds des écoles communes dans le Bas-Canada.

Disons donc que M. Holton retrancherait du budget annuel environ trois quarts de million de piastres, que seraient obligés de trouver, à l'aide d'une taxe directe, les diverses municipalités du pays, et cela, ainsi que nous le déclarons si pittoresquement le ministre des Finances, pour les accoutumer à se taxer directement dans l'avenir et leur faire comprendre comment on arrivera par la taxe directe à payer toutes ces choses, et à payer l'intérêt de la dette publique, et les dépenses du gouvernement et les travaux publics.

A la suite du discours de M. Holton, nous donnerons celui de M. Galt, que nous analyserons en même temps.

M. Brown répondit à M. Galt de manière à faire lever les épaules des hommes qui s'y connaissent en finances. Il prouva, et c'est lamentable à dire, qu'il ne comprenait ni le principe du fonds d'amortissement, ni ce que l'on entend par une dette non-rachetable. Le reste de son discours se compose d'assertions exagérées, de falsifications de faits et d'outrages à l'adresse de MM. Cartier, Macdonald et Galt.

Qu'était-ce que ce discours échavé et sans valeur, après le splendide effort oratoire de M. Galt ? Un bruit à fendre la tête, et puis... rien !

M. J. A. Macdonald démontra en peu de paroles la ridicule désolation des doctrines financières du chef des cleargrits, et la chambre s'ajourna.

Nous rendrons compte, samedi, de la discussion si intéressante d'hier sur le bill de milice. Ce soir, doit s'ouvrir le débat sur la proposition de non-confiance de M. Cockburn. Les péripéties du drame se précipitent et le dénouement en est proche, le sentiment extérieur et les allusions prophétiques, quoique discrètes, des ministres l'attestent.

Le *Citizen d'Outaouais* contient une adresse à M. Currier, député d'Outaouais, signée par au moins 500 électeurs du comté, l'assurant de leur confiance et approuvant sa conduite indépendante en chambre.

Nouvelles du siège de la guerre.

On lit dans le *Courier des Etats-Unis* du 15 septembre :

« Voici enfin un nouveau mouvement du général Lee plus mystérieux que tous ceux qu'il ont précédés. Vendredi, on a reconnu, à n'en pouvoir douter, que les confédérés abandonnaient la ligne du Rappahannock et se repliaient sur Gordonsville. Aujourd'hui, les fédéraux occupent Calpepper, et leur cavalerie s'est avancée une patrouille d'escadron jusqu'à Rapidan. Le général Pleasanton, qui s'est avancé à trois milles au-delà de Calpepper, n'a trouvé qu'une quarantaine de trainards et trois vieux canons. Un témoin oculaire a vu arriver des troupes de Lee à Richmond. L'état-major du général Meade ne sait comment expliquer cette brusque retraite, aussi étrange qu'inattendue. »

Le correspondant du *Times* en infère que les confédérés vont se tenir strictement sur la défensive pendant la campagne d'automne en Virginie, comptant sur la faiblesse présumée de l'armée de Meade et estimant qu'ils tiennent la Virginie tant qu'ils tiennent Richmond. Bragg et au moins un tiers de l'armée de Lee, sous Longstreet, seraient réunis, et une campagne importante sur les frontières du Tennessee oriental serait entreprise par les séparatistes. L'armée du Potomac ne tarderait pas à marcher sur Gordonsville, uniquement dépendant par les corps de Hill et de Longstreet.

« Quelle que soit la signification du mouvement de Lee, il ne peut être que le signal d'événements importants, qui nous feront sortir du *status quo* qu'a inauguré la bataille de Gettysburg. »

AUX CORRESPONDANTS.

Nous désirerions avoir une entrevue avec l'auteur de la critique littéraire, signée Daniel PERILLI, qui a paru dans notre numéro du 3 de ce mois.

FAITS DIVERS.

« Depuis quelques jours, nous jouissons d'une température remarquable. La chaleur est plus forte que dans le mois de juillet. Hier, surtout, la chaleur a été très grande; et, chose remarquable, les nuits se ressentent de la température du jour. Nos cultivateurs ont certainement beaucoup de facilité à terminer leurs travaux agricoles. L'été de 1863, est remarquable par les chaleurs fortes et constantes. »

—James Crotty, l'un des meurtriers de Patrick Parrell, a été arrêté, mardi, à Saint-Anne du Nord, par le poste de soldats qui a été établi à cet endroit pour surveiller les déseigneurs. Crotty fut pris pour un déserteur et arrêté au passage. Par malheur pour lui, il portait son nom tatoué sur toutes les lettres sur un bras, ce qui le fit identifier. Forcé lui fut d'avouer qu'il fuyait la justice. Il a été conduit à la prison de cette ville où il attendra l'instruction de son procès.

—M. J. B. Livernais, photographe de cette ville, est parti, mardi matin, pour l'Europe. Il est embarqué sur le steamer *Saint-Georges*, et se rend sur le vieux continent par la voie de Glasgow. M. Livernais entendrait ce voyage dans l'intérêt de sa santé, et il se propose de visiter Londres, Paris et les principales villes de l'Italie. Il profitera de son séjour dans ces pays pour acquiescer de nouvelles connaissances dans son art. Espérons que le beau climat de l'Italie lui sera favorable et qu'il nous reviendra riche de santé et de nouvelles acquisitions artistiques dont profitera le public de Québec. — Communiqué.

LA GUERRE DES INDIENS. — Le télégraphe de Leavenworth nous apprend que le général Sibley était sur le haut Missouri le 24 août. Il se disposait à marcher 80 milles plus haut, sur un point où étaient campés environ 6,000 Sioux. Son but était de les prendre ou de les détruire. Tous les Peaux-Rouges qui l'ont rencontré sur sa route, jusqu'à un fort Pierre, sont fort hostiles.

Près du confluent de la rivière Yellowstone, un parti indien a combattu trois heures contre l'équipage du steamer *Shreepore*. L'équipage a eu trois morts, et les Indiens quarante. Tout le long de sa route, le long du Missouri, le *Shreepore* a trouvé des indigènes prêts à attaquer ceux qui tentaient de débarquer. Plusieurs fois, l'équipage a dû lever l'ancre et se sauver au plus vite.

Trente mineurs, qui étaient partis de la rivière de Lait sur un bateau plat, ont été massacrés, dit-on, par les Indiens.

—Le modèle de la médaille du Mexique, dit une feuille parisienne, est maintenant arrêté; il sera semblable pour le module et la forme à celles d'Italie et de Chine. D'un côté sera le portrait de l'empereur, de l'autre, une légende rappelant la campagne du Mexique et ses principaux faits d'armes. Le ruban sera jaune comme celui de la médaille de Chine, avec un liséré rouge.

L'IMPÉRIALISME DU MEXIQUE. — L'archiduchesse Marie Charlotte-Amélie Augusta-Victoria-Clémentine-Léopoldine, épouse de l'archiduc Maximilien, empereur élu du Mexique et frère de l'empereur d'Autriche, est cousine de la reine Victoria et du feu le prince Albert, étant fille unique de Léopold, roi des Belges, par le second mariage de ce souverain avec la princesse Louise d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe. L'archiduchesse était autrefois connue sous le nom de princesse Charlotte de Belgique, le nom de Charlotte lui ayant été gracieusement donné à son baptême en l'honneur de la première femme de son père, la princesse Charlotte de Galles. Le fait que l'archiduchesse est de la famille de Saxe-Cobourg est considéré comme d'un bon augure pour le Mexique; l'exemple du Portugal, de la Belgique et de l'Angleterre atteste que cette souche porte bonheur aux pays qui l'adoptent. L'archiduchesse Charlotte est âgée de 23 ans.

ÉPIZOOTIE. — Il vient de se déclarer un épizootie d'un nouveau genre parmi les chevaux dans plusieurs camps de cavalerie américaine. Voici la description qu'en donne un vétérinaire de l'armée américaine en Virginie : « Quatre chevaux sont morts dans une batterie à quelques heures d'intervalle. Le matin, ils paraissaient en bon état; à midi, ils refusèrent une portion de leur avoine; le soir, ils ne pouvaient rien avaler; quelques heures après ils étaient morts. L'autopsie a démontré que la bouche, le larynx et la trachée artère étaient tapissées de membranes couenneuses, un peu plus épaisses et plus tenaces que celles qui se produisent chez l'homme dans la diphtérie, mais en tout semblables sous les autres rapports. C'est la première fois que cette maladie se manifeste chez les chevaux. »

La maladie ainsi décrite fait de grands ravages; l'administration militaire a nommé une commission pour l'étudier et examiner les moyens de la combattre.

—On apprend de Caprera que le général Garibaldi, complètement rétabli, marche sans le secours de la canne. L'articulation est parfaitement libre, comme avant la journée d'Aspromonte.

—Le *Morning Herald*, de Londres, raconte ainsi un fatal accident qui vient de coûter la vie à un aéronaute anglais : Lundi le 24 août a été donnée une grande fête dans le parc de M. North, à Brompton près Nottingham. M. Corwell ne s'est pas enlevé dans son ballon, comme on l'avait annoncé; il a été remplacé par M. Chambers qui a déjà fait plusieurs ascensions. Le ballon était neuf; il n'était pas d'une grande dimension, et M. Corwell, qui l'avait essayé, avait exprimé la crainte que cet aérostat ne fût pas assez fort pour porter le poids de la nacelle et de l'aéronaute.

M. Chambers a insisté; il a dit qu'il pesait moins que M. Corwell, et il s'est envolé. Le ballon a été rapidement emporté au nord-est, dans la direction d'Arncliffe; puis, d'un hauterain considérable, on l'a vu descendre brusquement et s'écraser avec une extrême rapidité; il était alors à l'état de masse informe. Des jeunes gens qui se trouvaient près de l'endroit où le ballon tombait, se sont empressés de courir pour porter secours. La nacelle était complètement enveloppée par le ballon qui tomba dans un champ près de South-Lane, à 3 milles de Nottingham.

La nacelle toucha terre, rebondit à une hauteur de plusieurs pieds, puis rebouta de nouveau. Les gens parvinrent alors à la fixer. Au fond de la nacelle gisait le corps du malheureux aéronaute, amateur; on l'en retira, il respirait encore, mais il était dans un état complet d'insensibilité, et on ne pouvait que constater son décès. Les docteurs Robertson et Mathey constatèrent que la cuisse gauche était fracturée, et que plusieurs côtes étaient brisées du côté gauche, mais ils furent d'avis que ce malheureux avait dû périr par l'asphyxie, le mouchoir qui était dans sa bouche y avait été placé évidemment par lui-même lorsqu'il s'était vu en danger d'être étouffé par le gaz qui s'échappait du ballon.

Chambers était marié, il avait trente-six ans; il laisse de la famille. Son père était aéronaute. Aussitôt qu'on eut connaissance de l'événement, la musique et les amusements de la fête ont cessé et toute la foule s'est écoulée; une enquête a eu lieu hier sur le corps. M. Corwell prétend que l'accident a été dû à ce que le défaut n'avait pas su bien manœuvrer le ballon.

ÉTUDE DE MEURS. — Le *Sunday Mercury* de Philadelphie publie le roman suivant, court et substantiel :

Chapitre premier. — Non, William Biker, vous ne pouvez obtenir la main de ma fille, jusqu'à ce que vous soyez son égal en fortune et en position sociale.

Celui qui parlait ainsi était un respectable vieillard de soixante ans; celui auquel il s'adressait, un beau jeune homme de vingt-cinq. Attribué, le jeune homme s'en fut.

Chapitre second. — Six mois après, le jeune homme se présente au vieillard vénérable.

« Qui, c'est encore vous ! » s'écria aigrement le bonhomme.

« Oui, bon vieillard, répliqua orgueilleusement William Biker. Oui, c'est moi; mais, l'égal de votre fille et le vôtre ! »

Les lèvres du vieillard se plissèrent d'un sourire d'incredulité. Mais William Biker déposait sur le marbre du guéridon une énorme liasse de *greenbacks*.

« Voyez cette fortune. J'en ai dix fois plus ! Écoutez. Vous m'avez mis à la porte, mais je n'ai pas désespéré. J'ai obtenu un contrat pour fournir du bœuf à l'armée du Potomac. »

— Bravo, s'écria le vieillard.

— Et j'ai acheté toutes les vieilles rosses que j'ai pu trouver. »

— Merveilleux, je comprends.

— Et on les a mangées pour du bœuf. »

— Superbe !

— Et les profits sont immenses. »

— Admirable. »

— Et maintenant, je vous demande la main de votre fille.

— Elle est à vous. Mais encore, regardez-moi entre les deux yeux. Avez-vous toujours été loyal ?

— Jusqu'au bout des ongles.

— Et, continua le vieillard la voix brisée par l'émotion, êtes-vous en faveur de la vigoureuse poursuite de la guerre ?

— Oh oui

